

ou sur le billot. Or, si la peine capitale avait eu pour effet de prévenir le crime, nous aurions dû en être témoins au cours de cette période. Cependant, les faits démontrent le contraire: ils révèlent qu'elle a encouragé le crime plutôt que de le prévenir. L'examen des déclarations faites par les pénologues après une exécution démontre qu'il y a eu augmentation des crimes. A mon sens, nous devrions prendre en sérieuse considération les constatations d'hommes dont les noms nous sont bien connus.

Je ne crois pas qu'il y ait sur le continent nord-américain de plus grande autorité en pénologie que M. Lewis E. Lawes, qui a été pendant nombre d'années directeur du pénitencier de Sing-Sing. Dans un article qu'il a écrit il y a environ deux ans, je crois, ce spécialiste en pénologie, cet homme qui a vécu pendant plus de vingt ans parmi l'élément criminel des États-Unis, a déclaré ce qui suit:

J'étais fermement convaincu de la nécessité sociale de la peine capitale. Maintenant je ne le suis plus. La sentimentalité n'est pas de mise quand il s'agit de la peine capitale. A mon avis, la mort devient insignifiante comparée à l'emprisonnement à perpétuité. Passer chaque nuit en prison, jour après jour, année après année, à contempler les barreaux et à rêver de liberté, c'est certes expier.

Il a ajouté:

Les exécutions, comme les guerres, rendent l'homme semblable à la bête. Plus le nombre en augmente, plus il y a de personnes à exécuter. Ceux qui doivent mourir deviennent des héros.

Je ne veux pas retarder les délibérations de la Chambre à lire des citations, mais j'aimerais en donner encore une que j'emprunte à l'un des plus éminents avocats de l'Amérique du Nord. Il s'agit de Clarence Darrow et sur le chapitre de la peine de mort, il a eu une attitude très ferme. Voici ce qu'il disait:

Si l'on pouvait décrire les exécutions de façon vivante et dans tous leurs détails, si les hommes et les femmes pouvaient imaginer l'horreur que comporte la crainte de cette mort honteuse et cruelle, si les gens pouvaient éprouver l'agonie des jours d'attente, s'ils pouvaient comprendre tous les détails, tous les êtres humains normaux éprouveraient une telle honte en songeant à leur participation à cet acte horrible qu'ils voudraient abolir l'instinct barbare qui inspire le désir de pousser l'État à tuer un malheureux.

Clarence Darrow a encore dit ceci:

Nul ne peut citer des faits qui prouveraient que la peine capitale a jamais provoqué une diminution du nombre des meurtres.

Si la peine de mort ne rend pas les meurtres moins fréquents, si elle n'empêche pas les crimes, pourquoi alors l'infliger? Pourquoi insister pour que s'applique ce que j'appellerais la loi mosaïque. Je sais qu'il en est qui aiment bien s'inspirer de la loi du talion: "œil pour œil et dent pour dent". Telle n'est pourtant pas la loi donnée par le Christ lui-

même. Nous qui nous vantons de nos titres de chrétiens et de civilisés devrions sûrement reconnaître qu'il ne nous appartient pas d'enlever la vie à autrui. Il nous incombe seulement de veiller à ce que les êtres dangereux soient enfermés de telle sorte qu'ils ne constituent plus une menace pour la société.

Ayant été de mon plein gré dans un grand nombre de prisons du Canada,—j'étais de ces heureux qui pouvaient en sortir à volonté,—je suis absolument convaincu que l'individu moyen craint bien plus l'emprisonnement et la perte de sa liberté que la mort. Je regrette que le Gouvernement n'ait pas trouvé moyen de présenter un projet de modification du Code criminel abolissant la peine capitale; toutefois, puisqu'il ne l'a pas fait, je suis heureux qu'il charge une commission parlementaire d'étudier la question.

Il y a un certain nombre d'années, j'ai essayé, de concert avec d'autres, de faire commuer en emprisonnement à vie la peine de mort prononcée contre trois Indiens. On m'a dit alors que je n'entendais rien à la question. On m'a demandé si j'avais assisté à une pendaison. Il semble qu'il faut avoir vu pendre un homme pour savoir de quoi il retourne. Je n'avais pas encore assisté à une pendaison, mais trois semaines plus tard, je suis allé voir pendre un jeune homme. Il n'avait lui-même tué personne, mais avait participé au vol à main armée d'une banque et il était condamné à mort. La chose s'est passée il y a environ dix-huit ans et elle me donne encore des cauchemars.

Je n'hésite pas le moins du monde à dire qu'on ne devrait permettre à aucun juge ni à aucun membre du jury d'entendre une cause où l'on peut prononcer la peine de mort, à moins qu'ils n'aient vu mettre un homme à mort et qu'ils aient assisté en personne à la pendaison d'un homme. C'est horrible que de pénétrer dans une petite pièce qui ressemble à un puits d'ascenseur désaffecté, comme cela se voit en Colombie-Britannique, où une douzaine de personnes attendent qu'on amène le condamné pour voir son expression de crainte qui semble dire: "C'en est fait de moi". Il est horrible de voir ce nœud d'un pied de longueur qu'on passe derrière la nuque du condamné et de voir le bourreau toucher celui-ci à l'épaule et lui dire: "Un pas en avant, s'il vous plaît. C'est parfait." Et puis la chute. Il est horrible de voir cette corde qui se balance et va donner contre les côtés de la trappe et d'entendre le goussement et les soupirs qui nous viennent d'en bas.

Il me semble que c'est parce que quelque chose ne va pas que nous avons à recourir à ce genre de supplice dans l'époque éclairée où